



Politique d'utilisation acceptable et des services à destination du public

1. Champ d'application

- A. Cette politique d'utilisation acceptable et de services à destination du publics (« *Politique* ») s'applique à l'utilisation par les clients de tous les services offerts par Salesforce, Inc. ou ses affiliés (« *Salesforce* »). Les dispositions de la politique d'utilisation acceptable de l'intelligence artificielle « *Artificial Intelligence Acceptable Use Policy* » accessible à l'adresse <https://www.salesforce.com/company/legal/agreements/> postée à comptée de sa date d'effet sont incorporées à la présente politique par référence. Les termes en lettres majuscules utilisés ci-dessous, mais non définis dans cette politique, ont le sens qui leur est donné dans l'[Accord Cadre de Services](#) (« MSA »).
- B. En ce qui concerne les Services Slack, si nous estimons qu'un client ou ses utilisateurs se livrent ou incitent à des activités illégales , ou présentent délibérément ou de manière répétée un risque crédible de nuire à, ou incitent à des actions préjudiciables à l'encontre, d'autres utilisateurs, des services ou de tiers, nous pouvons suspendre ou résilier votre accès à Slack. Slack n'est pas disponible à des fins grand public, car Slack est destiné à être utilisé par des entreprises et des organisations.

2. Dernière mise à jour

- A. 08 juillet 2025

3. Modifications de cette politique

- A. Salesforce peut modifier cette Politique en publiant une version mise à jour à l'adresse www.salesforce.com, et ces mises à jour prennent effet dès leur publication.

4. Violations

- A. Toute violation par le client de cette Politique sera considérée comme un manquement substantiel au MSA et/ou tout autre contrat régissant l'utilisation des services par le client.

5. Contenus interdits

- A. Le client ne doit pas utiliser, et ne doit autoriser aucune tierce partie, y compris ses propres utilisateurs, à utiliser les services pour créer, envoyer, charger, afficher, stocker, traiter ou transmettre, ou autoriser l'utilisation des services pour créer, envoyer, charger, afficher, stocker, traiter ou transmettre :
 - I. Des contenus qui enfreignent ou détournent les droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit de propriété d'un tiers ;
 - II. Des contenus à caractère haineux ou violent, et/ou des documents prônant la discrimination entre des individus ou des groupes ;
 - III. Des contenus obscènes, excessivement profanes ou répréhensibles ;
 - IV. Des contenus prônant ou soutenant le piratage, le décodage ou le hameçonnage répréhensibles;
 - V. Des contenus liés à des drogues ou à des stupéfiants illicites ;

- VI. Des contenus malveillants ;
- VII. Des logiciels illicites ;
- VIII. Un code malveillant, tel que par exemple des virus, des vers informatiques, des bombes logicielles, des chevaux de Troie, et autres fichiers, scripts, agents ou programmes nuisibles ou malveillants ; ou
- IX. Des contenus qui enfreignent, ou qui encouragent ou favorisent un comportement en infraction avec les lois applicables, y compris les lois pénales, ou avec les droits de tiers, y compris les droits de publicité ou de protection de la vie privée.

6. Activités interdites

- A. Les clients ne doivent pas utiliser ni autoriser leurs utilisateurs ou des tiers à utiliser un service pour :
 - I. Générer ou favoriser l'envoi d'e-mails commerciaux non sollicités (spam). Ces activités interdites comprennent, sans s'y limiter :
 - a. L'envoi de communications ou d'e-mails en infraction à la loi « CAN-SPAM Act » ou à toute autre réglementation ou loi antispam applicable ;
 - b. L'imitation ou l'usurpation de l'identité de Salesforce, d'une autre personne ou de son adresse e-mail, ou la création de faux comptes aux fins d'envoi de spams ;
 - c. L'exploration ou le moissonnage des données de toute propriété Web (y compris des services externes) pour récupérer des adresses e-mail ou toute autre information relative à des comptes d'utilisateur ;
 - d. L'envoi d'e-mails non autorisés par l'intermédiaire de serveurs tiers ouverts ;
 - e. L'envoi d'e-mails aux utilisateurs qui ont demandé à être retirés d'une liste de diffusion ;
 - f. La vente à, l'échange avec, le partage avec ou la distribution à une tierce personne d'informations personnelles, y compris les adresses e-mail de personnes sans les en informer ni recueillir leur consentement à une telle divulgation, dans ou pour la durée nécessaire ; ou
 - g. L'envoi d'e-mails non sollicités à un nombre important d'adresses e-mail appartenant à des individus et/ou à des entités avec lesquels vous n'avez aucune relation préexistante ;
 - II. Créer, envoyer, charger, afficher, stocker, traiter ou transmettre des contenus illégaux, diffamatoires, persécutants, abusifs, frauduleux, contrefaits, obscènes, excessivement profanes, haineux, violents ou autrement répréhensibles, ou promouvoir, soutenir ou faciliter des causes illégales, haineuses, discriminatoires ou violentes ni utiliser les services pour envoyer, afficher ou transmettre du matériel sexuellement explicite ;
 - III. Créer, envoyer, charger, afficher, stocker, traiter ou transmettre des médias numériques manipulés ou synthétiques hautement trompeurs qui sont fabriqués ou faux mais présentés comme authentiques ou basés sur des faits et destinés à influencer délibérément le public en faveur d'un intérêt ou d'un programme spécifique, y compris, mais sans s'y limiter, les « *deepfakes* » ;
 - IV. Promouvoir, soutenir ou faciliter des causes illégales, haineuses, discriminatoires ou violentes, y compris le terrorisme ou l'extrémisme violent ;

- V. Distribuer intentionnellement des virus, des vers informatiques, des défauts, des chevaux de Troie, des fichiers corrompus, des canulars ou d'autres éléments de nature destructive ou trompeuse ;
- VI. Piloter ou relayer des systèmes de commercialisation à paliers multiples, tels que des systèmes pyramidaux et équivalents ;
- VII. Générer ou faciliter des appels, des SMS, des MMS, d'autres messages texte, des notifications push, ou d'autres communications non sollicitées en violation de la loi "Telephone Consumer Protection Act", de la loi "Do Not Call Implementation Act", ou de toute autre loi applicable, y compris les lois anti-spam, de télémarketing, de robocalling, d'usurpation de l'identité de l'appelant, ou les lois et réglementations sur la protection des consommateurs de services téléphoniques;
- VIII. Utiliser les services d'une façon qui contrevient aux normes applicables de l'industrie, aux politiques tierces ou aux exigences que Salesforce peut communiquer à ses utilisateurs, y compris toutes les consignes applicables publiées par le CTIA, l'association "Mobile Marketing Association", les principes d'autorégulation énoncés par la "Digital Advertising Alliance" et "Network Advertising Initiative", ou toute autre association, consigne de transporteur ou norme généralement acceptée par l'industrie ;
- IX. Créer, envoyer, charger, afficher, stocker, traiter, transmettre du contenu ou utiliser les Services de toute autre manière susceptible d'être préjudiciable à des mineurs, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins liées à l'exploitation ou la maltraitance des enfants, comme du contenu pédopornographique réel ou artificiel (Child Sexual Abuse Material « CSAM ») ;
- X. Envoyer, charger, afficher, stocker, traiter ou transmettre illégalement la propriété intellectuelle d'une autre personne ou d'autres informations dont elle est titulaire sans l'autorisation du propriétaire ou du concédant ;
- XI. Usurper l'identité d'une autre personne, d'une autre entité ou de Salesforce (en utilisant une adresse e-mail ou tout autre moyen), ou dissimuler ou déformer leur identité ou l'origine des communications ;
- XII. Faciliter ou s'engager dans un comportement inauthentique coordonné dans le but de manipuler le débat public ;
- XIII. Enfreindre les droits d'autrui (notamment les droits de confidentialité ou de publicité) ;
- XIV. Promouvoir, faciliter ou encourager des activités illégales ou illicites ;
- XV. Interférer intentionnellement ou non avec la disponibilité du service pour d'autres utilisateurs, y compris, sans s'y limiter, le recours à des pratiques interdites par la Documentation ;
- XVI. Induire des personnes en erreur au sujet des processus de vote et de recensement ;
- XVII. Recourir à des activités liées au partage de fichiers pair-à-pair (P2P) illégaux ;
- XVIII. Participer à ou promouvoir des jeux d'argent ou des opérations de jeux d'argent ;
- XIX. « Miner » des bitcoins ou d'autres cryptomonnaies ;
- XX. Vendre, distribuer ou exporter des substances ou des prescriptions médicales illicites, ou d'autres substances contrôlées ou stupéfiants pouvant servir leur consommation ;
- XXI. Exploiter un « open proxy » ou tout autre forme de service proxy Internet capable de transférer des requêtes à n'importe quel utilisateur ou hôte Internet fourni par un tiers ;
- XXII. Procéder à des chargements importants ou effectuer des tests de sécurité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Salesforce ;

- XXIII. Retirer des notices de droits d'auteur, de marques ou d'autres droits de propriété contenus dans le service, ou changer la mise en forme ou encadrer une portion des pages Web faisant partie de l'affichage de l'administration du service ;
 - XXIV. Accéder à la propriété Web de tiers à des fins de Web scraping (extraction de données), Web crawling (exploration de données), Web monitoring (surveillance Web) ou d'autres activités similaires par l'intermédiaire d'un client Web ne faisant pas d'efforts commercialement raisonnables pour s'identifier via une chaîne Agent Utilisateur unique décrivant l'objet du client Web et obéissant à la norme d'exclusion des robots (également appelée norme robots.txt), y compris la directive Crawl-delay ;
 - XXV. Utiliser un service de manière à dénigrer Salesforce ;
 - XXVI. Gérer directement, en tant qu'opérateur principal privé, des établissements pénitentiaires ou des centres de détention à but lucratif aux États-Unis. Pour les établissements pénitentiaires ou les centres de détention à but lucratif, consultez les établissements privés dans lesquels des personnes sont incarcérées ou internées contre leur gré aux fins d'exécution d'une sentence prononcée par un tribunal, ou en détention en attendant un procès, une audition ou une autre procédure judiciaire ou administrative ;
 - XXVII. Entreprendre une activité où l'utilisation ou la défaillance d'un service peut entraîner la mort ou de graves blessures corporelles, ou des dommages matériels importants.
- B. Dans le monde entier, les clients ne doivent pas utiliser un service pour promouvoir commercialement ou vendre à des particuliers les armes à feu et/ou les pièces correspondantes répertoriées ci-après. Armes à feu : armes à feu automatiques ; armes à feu semi-automatiques pouvant accepter un chargeur amovible et les équipements suivants : crosse à trou de pouce, crosse pliable et télescopique, lance-grenades et lance-fusées, supprimeur de son ou de flash lumineux, poignée pistolet avancée, poignée pistolet (dans le cas d'une carabine) ou seconde poignée pistolet (dans le cas d'un pistolet), protège canon ; armes à feu semi-automatiques avec un chargeur fixe pouvant accepter plus de 10 cartouches ; armes fantômes ; armes imprimées en 3D ; armes à feu sans numéro de série ; carabines .50 BMG ; armes à feu utilisant des munitions .50 BMG. Pièces pour armes à feu : chargeurs pouvant accepter plus de 10 cartouches ; supprimeurs de son ou de flash lumineux ; déclencheurs rafale ; lance-grenades et lance-fusées ; récepteurs inférieurs de 80 % ou non finis ; plans pour armes fantômes ; plans pour armes imprimées en 3D ; protèges canon ; crosses à trou de pouce ; canons filetés pouvant accepter un supprimeur de flash lumineux ou un supprimeur de son.

7. Loi “Digital Millennium Copyright Act” des États-Unis ou obligations légales ou réglementaires similaires

- A. Dès lors qu’ un client utilise les services pour l'hébergement, la publicité, l'envoi de messages électroniques, la création et l'hébergement de sites Web, ou la publication de contenus sur des sites Web, il doit :
- I. Se conformer aux notifications reçues en vertu du Titre II de la loi “Digital Millennium Copyright Act” de 1998 (Section 512 of the U.S. Copyright Act) ou d'une loi ou réglementation similaire dans d'autres pays (la « DMCA ») ;
 - II. Configurer un processus de réponse rapide aux notifications d'infraction alléguée, conforme à la loi DMCA, et implémenter une politique sur les contrevenants récidivistes conforme à la loi DMCA ;
 - III. Afficher publiquement une description de sa notice et du processus de retrait des contenus en vertu de la DMCA, dans son instance des services ; et
 - IV. Se conformer à ces processus, politique(s) et description.

- B. La politique de Salesforce consiste à répondre rapidement aux notifications valides de violation alléguée aux droits d'auteur, conformes à la loi DMCA. Lorsque les circonstances le justifient, Salesforce résiliera les comptes des clients suspectés d'avoir commis des violations répétées ou flagrantes aux droits d'auteur.
- C. Si Salesforce reçoit une notification alléguant que le contenu d'une instance d'un service d'un client viole les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, Salesforce peut désactiver l'instance du service du client ou retirer le contenu prétendument en infraction. Si Salesforce reçoit plusieurs notifications pour le même client, Salesforce se réserve le droit de résilier immédiatement les souscriptions du client aux services, jugé nécessaire pour assurer une protection continue en vertu des dispositions de la loi DMCA, ou pour empêcher la violation à d'autres lois applicables ou droits de tiers.